

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 5 septembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

2023-09-1738

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1739

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 131 879.36\$ (chèques numéro 21 359 à 21 369 + dépôts directs numéro 2 036 à 2 070 + prélèvements du 1 613 au 1 637).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1740

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1741

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2023

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1742

RÉSOLUTION POUR DEMANDE AU MTMD POUR CHAÎNE DE RUE EN AVANT DU NOUVEAU BÂTIEMENT SUR LE LOT 6 333 552

ATTENDU l'implantation d'une nouvelle entreprise à l'entrée de la Municipalité sur la Route 112, entre la rue Gagné et la Station-service LKL;

ATTENDU le passage fréquent de piéton dans ce secteur;

ATTENDU que l'eau de la route se dirige sur le terrain qui fait le coin de la Route 112 et la rue Gagné;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric demande au MTMD l'autorisation de :

- Comblé le fossé dans ce secteur
- Prolonger la bordure de rue de ce secteur jusqu'à la rue Gagné

QUE le coût de ces travaux soit assumé entièrement par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1743

BORDURES RUE LESSARD

ATTENDU le problème d'écoulement des eaux de pluie dans la rue Lessard;

ATTENDU QUE la mise en place d'une bordure du côté Ouest de la rue Lessard réglerait en bonne partie cette problématique;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une proposition à Excavation Jean Leclerc pour 560 mètres linéaires;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

D'accepter la soumission B2023-300R1 de Excavation Jean Leclerc au montant de 34 430\$ plus taxes;

QUE, considérant que cette soumission est au prix linéaire, la facture correspondra à la longueur réelle de la bordure mise en place.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1744

EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 352-20 - PLANS ET DEVIS & SURVEILLANCE DES TRAVAUX PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a adopté le règlement d'emprunt 352-20 relatif aux plans et devis et la surveillance des travaux du projet de mise aux normes de l'eau potable au montant de 490 295\$;

ATTENDU QUE le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt 352-20 au montant de 490 295\$ en date du 30 septembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric procède à un financement temporaire au montant de 490 295\$ auprès de la caisse Desjardins aux conditions de celle-ci;

QUE la mairesse, Micheline Grenier, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1745

CONTRAT DE LOCATION POUR NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le photocopieur actuel a 10 ans;

ATTENDU QUE celui-ci a arrêté de fonctionner à plusieurs reprises récemment;

ATTENDU QUE la pièce défectueuse n'existe plus, et qu'il est impossible d'en trouver une usagée;

ATTENDU QUE les coûts d'impression du contrat de service actuel sont de 0.0161\$ pour les copies en noir et de 0.1028\$ pour les copies en couleur;

ATTENDU la proposition de Xerox qui offre la possibilité d'acheter, ou de louer, un nouveau photocopieur;

ATTENDU QUE cette proposition vient avec un nouveau contrat de service dont les coûts d'impression sont de 0.009\$ pour les copies en noir et 0.07\$ pour les copies en couleur;

ATTENDU QUE le nouveau contrat de service permettrait une économie annuelle d'environ 1668\$ sur le coût des impressions;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'accepter la proposition de Xerox pour la location d'un photocopieur modèle Xerox C8170 au coût de 258\$ / mois pendant 66 mois;

QUE la directrice générale, Cathy Poulin, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat de location.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1746

CONTRAT POUR ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric donne le contrat d'entretien ménager du centre communautaire, de la bibliothèque et de la toilette publique à De la forêt à votre assiette pour une période de quatre mois, soit du 1er septembre au 31 décembre 2023 pour un montant de 4 000\$;

QUE Micheline Grenier, mairesse, et Cathy Poulin, directrice générale, soient autorisées à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1747

MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX - TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station des eaux usées;

ATTENDU QUE le conseil désire s'assurer de la qualité des sols et des matériaux utilisés dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QU'une demande de prix a été envoyée à quatre entreprises;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une proposition de services;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

DE donner le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux à ECA-Tech au montant de 16 418.43\$ taxes incluses;

QUE tous les documents de demande de prix, la proposition d'ECA-Tech, et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1748

**MANDAT POUR ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE -
PHASE 1 - DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE le conseil a donné un mandat à Stantec pour la confection des plans du prolongement du parc industriel, ainsi que de la préparation et du dépôt d'une demande d'article 32 de la LQE au MELCC;

ATTENDU QUE le MELCC exige qu'une évaluation environnementale de site - Phase 1 accompagne la demande d'article 32 de la LQE;

ATTENDU QU'une demande d'offre de services a été présentée à deux entreprises;

ATTENDU QU'une seule proposition a été déposée, soit :

Sylvie Lessard, M. Sc. 2 415.00\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'accepter la proposition de Sylvie Lessard, consultante en environnement, au montant de 2 776.65\$ taxes incluses.

QUE la demande de prix, la proposition de Sylvie Lessard et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-09-1749

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) -
NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU
CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Luc Provençal et Richard Lehoux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante

2023-09-1750

Résolution dans le cadre de la vente d'une partie des terrains appartenant à la Régie à la municipalité de Tring-Jonction

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric fait partie de l'entente relative à un parc industriel signée le 30 juin 2003;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante a signé une offre d'achat concernant les lots 4 932 667, 5 082 631, 6 396 609 et 6 396 610 le 10 juillet 2023 avec la municipalité de Tring-Jonction;

ATTENDU QUE l'article 2.2 de cette offre d'achat prévoit que les municipalités membres doivent donner leur acceptation afin d'exempter la municipalité de Tring-Jonction de l'application des articles 9 et du dernier alinéa de l'article 13 de l'entente intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE le conseil municipal accepte d'exempter la municipalité de Tring-Jonction de l'application des articles 9 et du dernier alinéa de l'article 13 de l'entente intermunicipale de création de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante conclue le 30 juin 2003;

QUE cette exemption soit en vigueur dès la signature de l'acte de vente entre la municipalité de Tring-Jonction et la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

CORRESPONDANCE

2023-09-1751

Invitation à la Soirée des sommets

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'acheter trois billets pour la soirée des Sommets au coût de 160\$ plus taxes du billet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

VARIA

Rien à ajouter.

2023-09-1752

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

De lever l'assemblée à 20h00.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale